

“Yves Leterme discret, en retrait”

► De grandes évolutions par rapport à 2007. Des ouvertures, aussi. Expertise.

Entretien Paul Piret

Un point de la situation avec un politologue : Jean-Benoît Pilet, professeur-assistant à l'ULB.

Comment qualifier le retour d'Yves Leterme ?

Certainement pas triomphal. Je dirais : discret, prudent. En cela, le contraste est fort avec son arrivée en 2007. Il recommence dans une tout autre perspective. Peut-être en sortira-t-il du meilleur.

Mais Martens entremetteur, Dehaene démissionneur, n'est-ce pas humiliant pour lui ?

La question s'est posée sous le dernier gouvernement Martens, dont l'essentiel avait été négocié par Jean-Luc Dehaene. De fait, cela n'avait pas installé l'autorité du Premier ministre de la même manière que lorsqu'il est à la manœuvre de tous les dossiers. On peut s'attendre à ne pas avoir un Premier ministre dominant, comme un Verhofstadt, lors des accords du Lambermont, qui n'hésitait pas à reprendre un dossier en train de se bloquer. Yves Leterme aura toujours besoin sinon d'un soutien dans son parti, au moins de passer par plus de collégialité.

Est-ce parce que la génération actuelle s'ignore de part et d'autre de la frontière linguistique que l'on recourt à l'ancienne ?

C'est une bonne partie de l'explication. Au début du fédéralisme, les gens qui avaient vécu dans l'Etat unitaire se connaissaient naturellement. Ce n'est plus le cas. On peut s'interroger sur les possibilités que cela change. Dans les Etats fédéraux, quand il n'y a pas assez de liens interpersonnels, il faut trouver d'autres manières de fonctionner que les nôtres. Soit en créant des contacts de façon institutionnelle, via une circonscription électorale fédérale; soit par des modes d'organisation, par exemple à la manière canadienne, où l'Etat se gère en partie par des accords directs de gouvernement à gouvernement. Kris Peeters a proposé ainsi des accords de Communauté à Communauté.

Au risque de marginaliser le fédéral ?

Pas sûr. Le gouvernement fédéral peut en être acteur, comme lors des accords du Lambermont.

Pour revenir au “cas” Leterme, on voit que,

désormais, il fait débat aussi en Flandre...

C'est l'autre grande évolution par rapport à 2007. Non seulement M. Leterme est en retrait, mais plus personne dans la presse flamande ne le soutient de la même manière. Cela dit, son succès populaire reste présent, ce dont atteste, même moindre, son score de juin.

Les francophones ne sont-ils pas passés à côté d'une rare occasion de pouvoir revendiquer un Premier ministre ?

C'est une manière de voir les choses. Car réfléchir à un francophone au “Seize”, c'est être conscient du fait que ce n'est pas la logique naturelle dans un Etat dont 60 % des habitants sont flamands (alors, pourquoi pas un ministre-Président bruxellois néerlandophone ?), et du coût représenté en termes de concessions : ce n'est pas en pleine négociation institutionnelle que l'occasion est la plus intéressante.

La famille libérale n'était-elle pas en droit d'obtenir plus ?

Il aurait déjà fallu, pour cela, qu'elle revendique davantage.

Quel est le gabarit de la mission Dehaene ?

On le verra rapidement; le programme est devenu plus serré avec l'échéance de la présidence européenne. M. Dehaene a 6 mois pour aboutir. D'abord, pour savoir quel type d'accord on peut dégager : grande réforme, rien que BHV ou rien que BHV à titre transitoire. Ensuite, pour le finaliser.

Mais avec quelle chance ? La situation a-t-elle vraiment changé ?

Il y a une ouverture indéniable au PS. De même, sur les possibilités de soutien externe d'Ecolo. Et du côté flamand, il y a de vraies mutations à ne plus maintenir le discours du “pas de compromis”. Mais deux éléments restent figés. Un, la position du MR et plus particulièrement du FDF; ils restent plus sur la défensive. Deux, l'arrière-ban de partis flamands qui n'ont pas l'air non plus de vouloir céder à négocier. Donc, il y a des ouvertures; et des potentialités de blocage. Enfin, il ne faudra pas oublier qu'un acteur intervient plus fort qu'auparavant : le pouvoir judiciaire, singulièrement la Cour constitutionnelle et le Conseil d'Etat. L'accord violet de 2002, pour les élections de 2003, l'a bien démontré. Il y a là une judiciarisation du politique, en Belgique comme ailleurs, qui ajoute à l'incertitude. Un accord serait-il coulé en loi, on n'est plus certain qu'il serait validé pour les élections de 2011, après recours. C'est une évolution de fond.